Lannion-Trégor COMMUNAUTÉ
Lannuon-Treger Kumuniezh

Service eau et assainissement
Lannion-Trégor Communauté

L'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

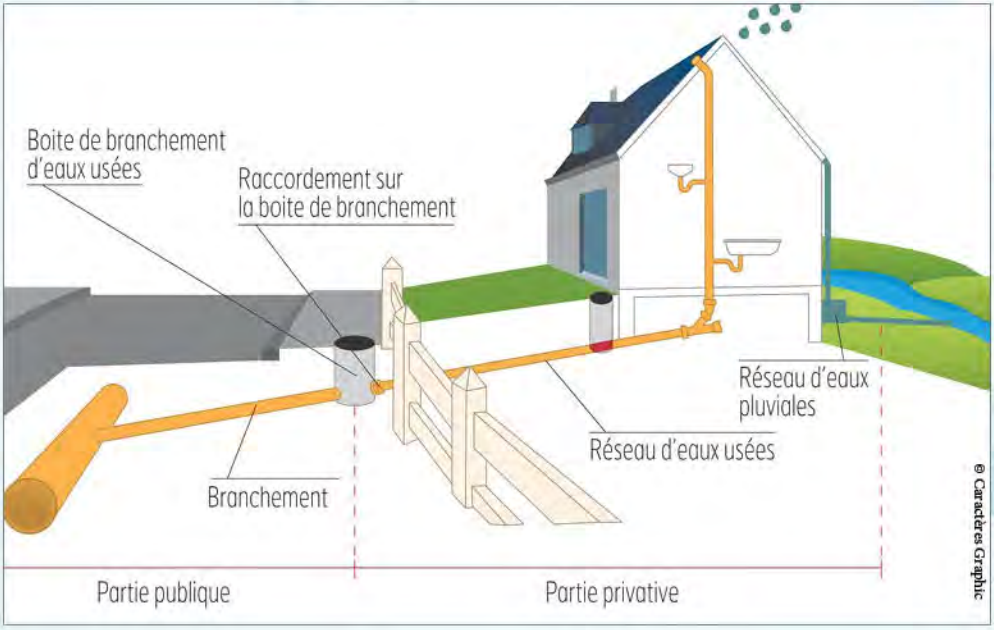

CONTACT

Service eau et assainissement
Lannion-Trégor Communauté
1, rue Monge - CS 10761
22307 Lannion Cedex

02 96 05 60 80
eau.assainissement@lannion-tregor.com

WWW.LANNION-TREGOR.COM

MODE D'EMPLOI

Condition : les travaux doivent être achevés dans l'année suivant l'envoi de la demande de mise en conformité.

1. Signature d'une convention entre vous et Lannion-Trégor Communauté (LTC) : **convention à retourner signée en deux exemplaires au service eau et assainissement de LTC.**

2. Vous prenez contact avec au moins 2 entreprises pour établir un devis. Les devis devront être transmis au service eau et assainissement en précisant votre choix.

3. Nous vous adressons un avenant à la convention reprenant le montant des travaux retenus et précisant le montant des subventions attendues.
Avenant à retourner signé au service eau et assainissement de Lannion-Trégor Communauté.

4. Les travaux sont réalisés par l'entreprise que vous aurez retenue. Une fois les travaux achevés, et avant recouvrement de l'ouvrage, vous contacterez le service eau et assainissement pour vérification de la bonne réalisation des travaux. A l'issue de la visite une attestation de conformité vous sera adressée.

5. Les factures acquittées des travaux et un RIB devront être transmis au service pour sollicitation des subventions .

6. Une fois les travaux réalisés et les dossiers complets, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne versera les subventions à LTC qui vous les versera par la suite.

LES AIDES

35% d'aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur les travaux.

Aides de l'ANAH, accessibles sous conditions de ressources et/ou de loyers : 20% ou 35% selon les revenus pour les propriétaires occupants ou les propriétaires bailleurs.

Les caisses de retraite peuvent également apporter des aides complémentaires.